



Instructions pour la 'capture et le chargement de volailles'

1. Objectif

Ces instructions s'adressent aux assistants appartenant à l'entreprise et/ou aux aides occasionnels auxquels il est fait appel pour la capture et le chargement des volailles. Les instructions sont réparties comme suit : d'une part les directives qui prévoient l'exécution correcte des travaux au plan hygiénique et sanitaire et d'autre part le comportement dans le souci du bien-être des animaux lors du chargement des volailles.

2. Instructions

Prescriptions d'hygiène

- 1) L'espace de vie des poulets ne peut être franchi qu'après le passage par le sas d'hygiène;
 - a. Les collaborateurs sont tenus de se laver les mains et/ou de les désinfecter soigneusement
 - b. Les collaborateurs enfilent des vêtements et des chaussures propres avant de débiter les travaux.
- 2) Le nom et la raison de la visite de tous les collaborateurs qui franchissent l'espace de vie des poulets sont enregistrés dans le registre des visiteurs avant le début des travaux.
- 3) Les aides occasionnels entrent dans les poulaillers uniquement à la demande de, ou accompagnés de l'aviculteur ou de son représentant.

Bien-être des animaux

- 1) Le bien-être des poulets est garanti le mieux possible.
- 2) Lors de la capture des poulets tous les obstacles, surtout les objets tranchants ou comprenant des pointes / échardes sont retirés du poulailler.
- 3) On travaille calmement de manière à éviter au maximum de stresser les poulets. Pour la capture, la lumière est tamisée ou on travaille avec une lumière bleue.
- 4) Les poulets sont capturés et transportés par les deux pattes ; pour les animaux plus lourds (p.ex ; les mères-poules), le poitrail peut également être soutenu. On veille à ce que les poulets ne puissent se cogner surtout lorsqu'ils battent trop des ailes.
- 5) Ne porter que maximum 3 poulets par main.
- 6) La distance du transport manuel est la plus courte possible : les conteneurs ou les caisses se trouvent le plus près possible du lieu de chargement des poulets.
- 7) Les poulets sont placés un à un dans les conteneurs ou caisses. En refermant ceux-ci, il faut veiller à ce que la tête, une aile ou une patte d'aucun poulet ne soit coincée entre le couvercle et le conteneur ou la caisse. Les conteneurs ou caisses pleins sont placés sans à-coups ou mouvement brusque sur le véhicule de transport afin de ne pas blesser les animaux.
- 8) Les travaux sont effectués sans brusquerie afin d'éviter au maximum les de casser des os ou les luxations.
- 9) Le donneur d'ordre remet ses instructions et les documents relatifs au nombre de poulets devant se trouver dans chaque compartiment du conteneur ou de la caisse aux chauffeurs. Ce nombre est déterminé et correspond au type de conteneur/caisse, au poids fourni par l'aviculteur, à la condition physique des poulets, aux conditions météorologiques et à la durée du transport. Ces directives sont transmises aux attrapeurs de volailles qui doivent les respecter.

Pour information :

- En cas d'utilisation d'une machine à capturer, il est impératif de suivre les instructions du constructeur.
- Légalement, la superficie disponible pour le transport de volaille doit répondre aux normes suivantes :

Catégorie	Superficie en cm²
Volailles de moins de 1,6 kg	180 à 200 cm ² par kg
Volailles de 1,6 kg à 3 kg	160 cm ² par kg
Volailles de 3 kg à 5 kg	115 cm ² par kg
Volailles de plus de 5 kg	105 cm ² par kg

Ces chiffres peuvent varier, non seulement en fonction du poids et du volume des volailles, mais aussi de leur condition physique, des conditions météo et de la durée estimée du transport.